

13 RUE DE PARIS

AVIS D'AFFICHAGE

Décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017 (JORF n°0304 du 30 décembre 2017)
Circulaire d'application du 4 juillet 2018

EXTRAIT D'ACTE

Pascal MICHEL
Bertrand MACE
Stéphane RAMBAUD
Haroun PATEL
Notaires Associés

Laïka MULA
Solange COUDURIER
Iyad CADJEE
Notaires

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascal MICHEL, notaire associé, membre de la Société par actions simplifiée dénommée « Pascal MICHEL, Bertrand MACE, Stéphane RAMBAUD et Haroun PATEL, notaires », ayant son siège à SAINT-DENIS (Réunion), 13, rue de Paris, le 4 juin 2024, a été établie la NOTORIETE DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE, conformément aux dispositions des articles 2261 du Code Civil et 2272 du Code Civil au bénéfice de :

13, rue de Paris
BP 195 – 97464
Saint-Denis Cedex
Tel : 0262.200.946

Monsieur Jean-Luc Alain **ARNASSALOM**, retraité, époux de Madame Jasmine Marie-Thérèse **INOM**, demeurant à SAINT-PIERRE (97410) 357 chemin Badamier Ligne Paradis.
Né à SAINT-PIERRE (97410) le 18 janvier 1953.
Marié à la mairie de SAINT-PIERRE (97410) le 9 mars 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Aux termes dudit acte, en présence de deux témoins, il a été attesté comme étant de notoriété publique et à leur parfaite connaissance :

1°/ Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)** Monsieur Jean-Luc Alain **ARNASSALOM**, époux de Madame Jasmine Marie-Thérèse **INOM**, demeurant à SAINT-PIERRE (97410) 357 chemin Badamier Ligne Paradis.
Plus amplement dénommé aux présentes.

A possédé, la pleine propriété du BIEN immobilier ci-après désigné :

IDENTIFICATION DU BIEN

DÉSIGNATION

A SAINT-PIERRE (RÉUNION) 97432 357 Chemin Badamier,
Une parcelle de terrain d'une superficie indicative de mille quatre cent cinq mètres carrés (1 405 m²), d'après plan d'état des lieux dressé par le cabinet BESSE géomètre-expert à SAINT PAUL,
Ensemble la construction y édifiée consistant en une maison d'habitation
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
IE	374	357 CHEMIN BADAMIER	00 ha 15 a 09 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

2°/ Que cette possession de Monsieur Jean-Luc Alain **ARNASSALOM**, susnommé, a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

3°/ Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies au profit de **Monsieur Jean-Luc Alain ARNASSALOM**.

Plus amplement dénommé aux présentes.

Qui doit être considéré comme **propriétaire** du **BIEN** immobilier sus désigné.

REPRODUCTION PREMIER ALINEA ARTICLE 35-2 DE LA LOI N°2009-594 DU 27 MAI 2009

Le présent acte de notoriété a été établi en application du premier alinéa de l'article 35-2 de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer selon lequel :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

13

OFFICE NOTARIAL

13 RUE DE PARIS

BP 195

97404 Saint-Denis cedex

t. 0262 20 09 46

f. 0262 41 04 80

www.13ruedeparis.re